

Nom de la Mission : Audit environnemental et social de la mise en œuvre de la sous-composante du volet distribution du Projet de développement du marché de l'électricité pour la consommation domestique et l'exportation (PMEDE) dans la ville de Kinshasa -		Valeur totale du contrat :	
Financement : Banque Mondiale et Banque Africaine de développement			
Pays :	RD Congo	Durée de la mission :	1,5 mois
Lieu :	Kinshasa		
Nom du Client :	SNEL	Nombre total d'employés-mois :	4,5 h/m
Adresse du client :	Avenue de la Justice Kinshasa /Gombe	Valeur du contrat VSIA:	
Date de démarrage :	24/02/2014	Nombre d'employés-mois fournis par le(s) partenaire(s) :	Néant
Date d'achèvement :	25/04/2014		
Nom du/des partenaire(s) éventuel(s) :	Néant	Nom des cadres professionnels de VSi Afrique et fonctions :	
		Chef de projet : Jacques FRANSEN	
		Environnementaliste : Pamela CHICO	
		Environnementaliste : Francis LELO NZUZI	
		Consultant indépendant : Claude LOBO LINA	
		Architecte Autocadiste : Faustin NSENDA	
		Dessinateur : Guelord KONGA	

Descriptif du Projet :

La RDC a engagé des actions en vue de la réhabilitation des installations existantes afin d'assurer de sécuriser l'alimentation des clients de la Société Nationale d'Électricité (SNEL) et de répondre à l'augmentation de la demande.

Le PMEDE, qui est divisé en 5 composantes, vise pour l'essentiel de l'investissement à combler les besoins en énergie de la capitale (poches noires) et, dans une moindre mesure, à augmenter la capacité à l'exportation de la Société Nationale d'Electricité (SNEL).

Descriptif des services fournis par notre personnel :

- Organiser d'une réunion de démarrage avec la cellule d'exécution du projet ;
- Examiner l'ensemble de la documentation pertinente (EIES, PGES, PIR, clauses/cahier de charge des entreprises, rapports d'activités, la liste de tous les documents consultés devra être exhaustive, précise et faire partie du rapport d'audit ;
- Vérifier la mise à jour de toutes les informations environnementales et sociales par rapport à l'état actuel du site ;
- Vérifier que l'ensemble des biens identifiés/considérés pour l'indemnisation est conforme à ceux du recensement effectué à la date limite d'éligibilité.
- Analyser le niveau d'applicabilité des exigences de la Banque relatives à la consultation des populations ;
- Évaluer le niveau de respect/conformité des travaux par rapport aux clauses environnementale et sociale figurant dans les DAO. Cette évaluation devra permettre d'apprécier globalement la mise en œuvre de la composante
- Identifier tous les cas de non-conformités et objets de préoccupations et proposer pour chaque cas, des mesures correctives appropriées.
- Proposition d'actions pour la mise en conformité ;
- Correction du rapport d'audit suivant les recommandations et observations du client.